

LE PRÉSIDENT

Paris, le 8 octobre 2026

Objet : Place de la lutte contre l'antitsiganisme dans le PRADO 2026-2029

Madame la Ministre,

Le 6 juillet 2026, vous avez présenté le nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO) pour la période 2026-2029. Ce plan, qui comporte 55 mesures, constitue le cadre de référence de l'action de l'État en matière de prévention et de lutte contre le racisme et les discriminations.

Si l'adoption de ce nouveau plan constitue une étape importante dans la lutte contre le racisme et les discriminations, la CNCDH souhaite toutefois vous faire part de son vif regret quant à la trop faible place accordée à la lutte contre l'antitsiganisme.

Cette question revêt une importance particulière au regard des constats établis chaque année par la CNCDH. Dans son rapport 2025, la Commission constate que les personnes Roms demeurent la minorité la moins acceptée en France : 64 % des personnes interrogées considèrent encore les Roms comme « un groupe à part ». Ce résultat témoigne de la persistance de préjugés et de discriminations qui affectent durablement les personnes Roms et les Gens du voyage.

Le précédent PRADO 2023-2026 avait suscité de grands espoirs sur ce sujet en intégrant explicitement la lutte contre l'antitsiganisme dans l'action publique. La CNCDH avait notamment souligné l'importance de développer des actions de sensibilisation, de formation et de lutte contre les discriminations visant les personnes Roms et les Gens du voyage.

.../...

Madame Aurore BERGÉ
Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations
Hôtel du Petit Monaco
55 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Cet engagement s'inscrit par ailleurs dans le prolongement de la stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. Cette stratégie, transmise à la Commission européenne en février 2022, fait de la lutte contre le racisme anti-Roms ou « antitsiganisme » son premier objectif et prévoit notamment des actions de formation des personnels de l'administration, de sensibilisation des publics scolaires ainsi qu'une veille sur les discours et discriminations visant les populations Roms et les Gens du voyage.

La CNCDH s'interroge donc sur le fait que le nouveau PRADO 2026-2029 ne fasse pas de la lutte contre l'antitsiganisme une priorité transversale. Le nouveau plan comporte une seule mesure relative aux programmes d'histoire et à l'histoire des Roms et des persécutions tsiganes, mais cette prise en compte apparaît extrêmement limitée au regard de la persistance et de l'ampleur des discriminations constatées.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le plan prévoit par ailleurs un important effort de formation des professionnels, notamment dans l'Éducation nationale, la police et la gendarmerie. La CNCDH estime que ces dispositifs devraient intégrer explicitement la question de l'antitsiganisme et permettre aux professionnels concernés de mieux identifier les préjugés, les discriminations et les situations auxquelles sont confrontées les personnes Roms et les Gens du voyage.

Au-delà de sa portée historique et pédagogique, la lutte contre l'antitsiganisme doit également être prise en compte dans les politiques d'accès à l'éducation, au logement, à la santé et à l'emploi, ainsi que dans la prévention et le traitement des discriminations.

La CNCDH invite donc le Gouvernement à préciser les mesures qu'il entend prendre afin que la lutte contre l'antitsiganisme bénéficie d'une place effective dans la mise en œuvre du PRADO 2026-2029.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. BURGUBURU', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marie BURGUBURU